



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
13 octobre 2026

Dossier de **PRESSE**

WWW.CESER.BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR



Communiqué de **PRESSE**

"Nous devons nous poser une question essentielle : quel rôle pouvons-nous jouer, en tant que représentants de la société civile organisée, dans ces périodes de tensions et de crises ?"

La Présidente a ouvert la séance en présence du vice-président de la Région en charge des relations avec le CESER Michel Neugnot. Une minute de silence a été observée en hommage à François Patriat.

Une séance marquée par le contexte actuel et centrée sur les jeunes !

Dans son discours introductif, la Présidente a évoqué les mobilisations actuelles de la jeunesse qui témoignent d'un malaise démocratique, d'une défiance croissante envers les institutions et d'une inquiétude face à l'avenir. Cette jeunesse exprime des attentes fortes et manifeste la volonté de prendre toute sa place dans le débat démocratique. Face à ces constats, la place d'une institution comme le CESER est aux côtés de ceux qui ne sont plus entendus.

"Le CESER doit être une chambre d'écoute autant qu'une chambre d'écho."

C'est également sur cette thématique que Robinson Daoust, chargé de mission à la Fédération des Associations Générales Étudiantes a présenté les enseignements des états généraux sur la démocratie et l'engagement des jeunes en France. Il en ressort que l'engagement existe et prend de nouvelles formes, mais souvent en dehors des cadres institutionnels ce qui soulève d'autres questions.

Un temps d'échanges a eu lieu avec Perrine Serre, secrétaire générale pour les affaires régionales. Dans ce cadre, Perrine Serre a rappelé les défis autour desquels l'État est mobilisé actuellement : le défi démographique, le développement des politiques d'attractivité, l'adaptation des services publics à 30 ou 50 ans, la transition écologique, la souveraineté économique et la transition numérique. Autant de défis dont le CESER s'est déjà ou est en train de s'emparer. Ces convergences face aux enjeux de demain confortent le CESER dans son rôle de prospective et de vigie ancrée dans la réalité de nos territoires. Ce temps d'échanges a également permis aux membres de l'assemblée d'évoquer les relations entre les services de l'État et le CESER, et les perspectives de coopération à développer.

Quatre avis sur les rapports soumis par l'Exécutif régional ont été adoptés ainsi que deux vœux proposés par des organismes, portant sur la complémentaire santé régionale et le point de passage frontalier de l'aéroport Auxerre.

Contact :

Valérie Marcand - chargée de communication

valerie.marcand@bourgognefranchecomte.fr - 03 81 61 64 78

Synthèses des avis et vœux adoptés

"Faire de ce bilan un outil de pilotage"

Afin de renforcer la lisibilité de l'action économique, le SRDEII 2022-2028 fait l'objet d'un bilan annuel de mise en œuvre depuis son vote en 2022.

Le CESER préconise que ce bilan devienne un outil de pilotage permettant de comparer la situation de départ, la trajectoire prévue et le point atteint, et de hiérarchiser les leviers selon leur poids financier. Il identifie comme principaux points de vigilance pour la suite, l'intégration de l'économie sociale et solidaire, le passage de l'innovation à une croissance durable et l'attractivité des compétences expérimentées.

Retrouvez l'intégralité de l'avis

"Passer d'une logique de déploiement des outils à une logique de résultats bénéficiant aux usager-es"

Bilan 2020 à 2026 de l'application de la Loi d'Orientation des Mobilités par la Région.

Dans un contexte budgétaire contraint, le CESER estime que la prochaine étape de la mise en œuvre de la LOM devra être axée sur l'efficacité. Il considère en effet qu'il faut passer d'une logique de déploiement des outils à une logique de résultats bénéficiant aux usager-es. Dans ce sens, il préconise de clarifier les finalités des instances de dialogue, de renforcer la coordination territoriale et l'intermodalité, de développer une politique régionale de mobilités solidaires et inclusives et d'améliorer l'information ainsi que l'évaluation des actions menées au bénéfice des usager-es et des territoires.

Retrouvez l'intégralité de l'avis

La détermination des dotations de fonctionnement des lycées 2027 pour les EPLE est destinée à couvrir les charges fixes et les dépenses courantes.

Dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement, le CESER préconise de poursuivre le programme d'investissement et de rénovation énergétique. Il suggère aussi qu'une présentation annuelle détaillée du mode de calcul et des montants des dotations soit proposée aux Conseils d'administration et aux Conseils de vie lycéenne des établissements, afin de valoriser le rôle majeur joué par la collectivité.

Retrouvez l'intégralité de l'avis

Cet avenant n°3 du CPER BFC 2021-2027 relatif au volet Enseignement supérieur concerne le redéploiement de financements entre différentes opérations bâtimentaires du projet Éco-Campus à Belfort porté par l'Université Marie et Louis Pasteur.

Le CESER prend acte de ce redéploiement concernant un projet majeur et structurant pour la formation et la recherche sur le territoire du Nord Franche-Comté.

Retrouvez l'intégralité de l'avis

Vœu porté par la CFDT, le CRAJEP et la FAGE

Pour une complémentaire santé régionale pleinement accessible aux jeunes de Bourgogne-Franche-Comté.

Retrouvez l'intégralité du vœu

Vœu porté par le Medef

Pour le maintien du point de passage frontalier de l'aéroport d'Auxerre

Retrouvez l'intégralité du vœu

Discours de la présidente Élise Moreau

Retrouvez le discours

Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional
**Bilan 2025 de la mise en œuvre
du SRDEII 2022-2028**

Rapporteuse : Martine Abrahamse

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Afin de renforcer la lisibilité de l'action économique, le SRDEII fait l'objet d'un bilan annuel de mise en œuvre depuis son vote en 2022. Cette publication permet de répondre à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes de "présenter chaque année au Conseil régional un bilan de la politique de développement économique qui rende compte de l'ensemble des engagements financiers de la collectivité au titre de cette compétence", notamment des fonds d'ingénierie financière.

Ce bilan d'activité est présenté en Assemblée plénière chaque année, l'année 2022 étant l'année de référence.

Il s'agit de l'action économique sur le territoire associant l'activité de la Région et de ses partenaires.

En totalité, le compte administratif fait état d'un engagement financier régional au titre des actions de la Direction de l'économie de 57 M€ dont 34 M€ en investissement et 23 M€ en fonctionnement.

Avis du CESER

Le CESER salue cet exercice qui répond à une préconisation déjà formulée dans d'autres travaux¹. Ce rapport contenant de nombreuses données, dont des indicateurs de réalisation et d'impact, est illustré par des exemples, permettant de mieux appréhender le bilan dans son ensemble, comme suggéré dans l'avis rendu par le CESER sur le précédent bilan.

Il gagnerait peut-être à évoluer vers un tableau de bord plus stratégique, permettant, à mi-parcours, de comparer la situation de départ, la trajectoire prévue et le point atteint.

Une hiérarchisation des principaux leviers mobilisés permettrait de mieux saisir les ordres de grandeur. Les dispositifs y sont énumérés au même niveau, sans distinction d'échelle, et les éléments financiers ne figurent pas toujours en regard.

Points de contexte soulignés par le CESER

En 2025, l'économie de la Bourgogne-Franche-Comté a progressé, mais de façon modérée et fragile. Le premier semestre a été porté par les matériels de transport, les équipements électriques et une partie des services, tandis que l'agroalimentaire a reculé.

À partir de l'été 2025, les services marchands, la restauration et le bâtiment ont soutenu l'activité. L'aéronautique, la chimie et les biens d'équipement sont restés orientés à la hausse. À l'inverse, l'agroalimentaire et l'automobile ont continué de reculer.

L'emploi salarié a baissé de 0,4% en début d'année, l'intérim s'est contracté, le chômage est légèrement remonté et les difficultés de recrutement ont encore touché près de 17% des entreprises. Les procédures collectives ont fortement augmenté au premier trimestre, puis ont un peu reflué.

Près de 35 000 entreprises ont été créées (dont 66% de micro-entreprises), un chiffre en augmentation de 5,4% par rapport à 2024, supérieur à la moyenne nationale (4,9%).

La demande faible, des carnets de commandes limités et l'incertitude ont continué de freiner l'investissement.

(1) Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional – Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028, juin 2022.

Remarques thématiques

Fonds propres

Le financement en fonds propres est un point de vigilance important. Le nombre d'entreprises accompagnées reste faible.

L'amorçage, en particulier, pose une vraie difficulté : les financements s'y font plus rares.

Les volumes d'investissement et de levées de fonds restent à peu près soutenus, mais ils concernent essentiellement du refinancement.

Pôles de compétitivité

Le CESER relève le fort désengagement de l'État sur ce sujet, qui a obligé les Régions à prendre le relais.

Économie sociale et solidaire (ESS)

L'ESS représente aujourd'hui 12% de l'économie régionale. Au regard de la brièveté du paragraphe qui lui est dédié dans ce bilan et de la faiblesse des moyens mobilisés, elle semble positionnée à côté de l'économie, alors qu'elle en fait pleinement partie, au même titre que l'industrie ou d'autres secteurs d'activité. Il conviendrait donc de mieux intégrer ces entreprises dans toutes les politiques économiques du Conseil régional.

La question reste de savoir si de vrais leviers existent pour conforter les acteurs historiques des filières de l'économie sociale et solidaire. Pour des structures issues des associations, des mutuelles ou des fondations, l'accès aux aides est très compliqué, voire rendu impossible par les règlements d'intervention, au contraire des entreprises de l'économie classique. Elles restent souvent taxées d'amateurisme, ou peu capables de dégager de la marge et de la valeur ajoutée. Une évolution sur ce point serait souhaitable.

Sur la transmission des entreprises de l'ESS, le CESER souligne que les SCOP (Société coopérative et participative) et les SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) peuvent être des outils de cession pertinents. En effet, au regard des chiffres, ces dispositifs donnent de bons résultats en matière de pérennité des établissements repris. Ils restent pourtant très peu utilisés. C'est un champ que le Conseil régional pourrait approfondir, afin d'éviter les ruptures d'activité lorsque des dirigeant·e·s ne trouvent pas de repreneurs ou repreneuses.

Formation

Pour les filières en mutation, comme l'automobile, la formation est un outil essentiel pour accompagner la transformation des industries.

Concernant le secteur des biothérapies et de la bioproduction, nous rappelons la nécessité d'adapter les formations aux besoins spécifiques du secteur, en collaboration avec les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur.

Innovation

Le soutien à l'innovation apparaît réel. Des dispositifs sont clairement identifiés, comme le fonds régional d'innovation et France 2030.

Cependant, le passage des entreprises de projets innovants à une croissance forte et durable est peu visible. La question du changement d'échelle reste donc ouverte.

Dans le contexte actuel, la disparition ou la réduction de certains dispositifs, nationaux ou régionaux, pourrait freiner la dynamique.

Attractivité

Dans ce rapport, les trois attractivités sont bien abordées : économique, touristique et résidentielle. Mais dans le bilan, les leviers restent peu lisibles. Sur le tourisme ou le résidentiel, des intentions sont affichées et des moyens sont sans doute mobilisés, mais les résultats concrets et les transformations intervenues sont peu perceptibles.

L'attractivité économique doit évoluer avec la transformation de l'économie. Le rapport souligne que la Région est moins bien positionnée sur les centres de décision, la recherche et le développement, les services informatiques, l'intelligence artificielle et les technologies émergentes. C'est l'un des grands enjeux du SRDEII pour la seconde moitié de la période 2022-2028, si le territoire ne veut pas se retrouver distancé.

Ce point rejoint aussi la question du recrutement. Le constat ne porte pas sur un défaut de formation initiale : beaucoup de profils en sortent, et sont de mieux en mieux adaptés aux besoins des entreprises, notamment sur le plan technologique. Le besoin concerne plutôt des profils expérimentés et la capacité du territoire à attirer des compétences absentes aujourd'hui. Il y a là un enjeu important : aller chercher et convaincre ces profils extérieurs.

Conclusion

Pour le CESER, ce bilan, utile, répond à une préconisation déjà formulée. Il invite toutefois à en faire, à mi-parcours, un outil de pilotage : comparer la situation de départ, la trajectoire prévue et le point atteint, et hiérarchiser les leviers selon leur poids financier.

La croissance de 2025 est restée modérée et fragile, et la tendance de 2026 n'est pas encore prise en compte. L'amorçage, l'intégration de l'économie sociale et solidaire, le passage de l'innovation à une croissance durable et l'attractivité des compétences expérimentées restent les principaux points de vigilance pour la seconde moitié du SRDEII.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Déclarations

Blandine Alglave au nom du MEDEF

Madame la Présidente, chères et chers collègues,
Le MEDEF remercie la commission et sa rapporteure pour cet avis, qui pose une question essentielle : comment passer d'un bilan des actions engagées à une véritable mesure de leurs résultats économiques ?

Nous partageons la proposition de faire évoluer ce bilan vers un tableau de bord stratégique. À mi-parcours du SRDEII, nous devons pouvoir identifier les objectifs poursuivis, les moyens mobilisés et les résultats obtenus, puis ajuster les priorités.

Pour le MEDEF, trois points méritent une attention particulière.

Le premier est la capacité des entreprises à investir et à grandir. L'avis souligne les difficultés de financement de l'amorçage et le manque de visibilité sur le passage de l'innovation à une croissance durable. Ce sont des enjeux majeurs : notre région doit permettre à davantage de projets innovants de devenir des entreprises qui produisent, recrutent et développent leurs marchés.

Cela suppose un accompagnement dans la durée, depuis les premiers financements jusqu'à l'industrialisation, mais aussi des dispositifs accessibles aux PME qui souhaitent moderniser leurs équipements, se numériser ou se décarboner.

Le deuxième point est la transmission des entreprises. Préserver une activité existante, ses emplois, ses compétences et ses clients est un objectif économique à part entière. Nous souhaitons que la reprise soit davantage intégrée au pilotage du SRDEII, dans tous les secteurs et avec l'ensemble des solutions pertinentes, dont la reprise par les salariés évoquée dans l'avis.

Le troisième point est l'attractivité des compétences. Nous partageons la nécessité d'attirer des profils expérimentés. Mais leur venue dépend aussi de conditions très concrètes : le logement, les mobilités, les services et les perspectives professionnelles offertes à leur conjoint. L'attractivité économique doit donc se construire avec les territoires.

Enfin, l'efficacité de cette politique dépend de sa simplicité. Pour une entreprise, la qualité d'un dispositif se mesure aussi au temps nécessaire pour comprendre ses conditions, constituer un dossier et obtenir une réponse. Nous proposons d'intégrer au tableau de bord les délais d'instruction et l'accessibilité des aides aux petites entreprises.

Nous partageons également l'objectif d'une meilleure intégration de l'économie sociale et solidaire, avec des critères lisibles tenant compte des projets, de leur viabilité et de leurs effets sur l'emploi.

Dans un contexte budgétaire contraint, chaque euro engagé doit contribuer à renforcer durablement notre économie. Le MEDEF soutient donc l'orientation de cet avis : faire du bilan un outil de décision, au service de l'investissement, de l'emploi et de la vitalité de tous nos territoires.

Guy Zima, au nom de la CGT

Comme chaque année le bilan de la mise en œuvre est une photographie de l'instant et n'ouvre pas, à regret, sur des propositions d'évolutions des trajectoires initiales ou des mises à jour. Si nous sommes proches géographiquement de Nicéphore Niépce, nous préférons nous rapprocher des frères Lumières par le mouvement de l'image issue de leur travail.

Ainsi passé le constat, des ajustements pourraient être faits sur les recommandations du CESER et sur les écarts constatés ou, au contraire, les trajectoires revues et corrigées.

Par ailleurs, sur l'attractivité des compétences et profils expérimentés qui semblent poser difficulté, la question se pose des volumes réellement concernés pour éviter un débat philosophique sur quelques exceptions auquel cas c'est inutile. Ou bien c'est général et là, il faut envisager de former en local et aux acteurs de faire monter en compétence les salariés concernés. Les alertes de la CGT, depuis longtemps, sur les dangers de baisser les financements de la formation professionnelle initiale et continue, que ce soit par l'État, les entreprises ou l'ensemble des autres acteurs, sont malheureusement toujours d'actualité.

Avec ces compléments, la CGT votera l'avis.

Sandrine Carrette, au nom de la FSU et de Solidaires

Pour un développement économique au service de l'emploi, de la justice sociale et de la transition écologique

Ce qui est sûr c'est que nous ne pouvons pas nier l'importance des moyens engagés par la Région pour soutenir l'activité économique.

Pour autant, ce bilan confirme une orientation qui demeure largement centrée sur l'accompagnement des acteurs économiques sans démonstration suffisante de ses effets sur l'amélioration des conditions de vie, de travail et d'emploi de la population régionale.

Pour la FSU et Solidaires, le développement économique ne peut être une fin en soi. Il doit être évalué à l'aune de son utilité sociale, de sa contribution à la réduction des inégalités et de sa capacité à répondre aux besoins collectifs des populations et des territoires.

Ce bilan met en évidence une situation économique et sociale préoccupante : recul de l'emploi salarié, hausse du chômage, augmentation des défaillances d'entreprises, difficultés croissantes d'accès à l'emploi pour certains publics et persistance des tensions de recrutement dans de nombreux secteurs. Ces constats interrogent la capacité du SRDEII à répondre réellement aux enjeux sociaux de la région.

En outre, les questions essentielles de la qualité de l'emploi, des rémunérations, des conditions de travail, de l'égalité professionnelle ou encore de la sécurisation des parcours professionnels sont très largement absentes. Nous constatons d'ailleurs que les dispositifs d'éco-socio-conditionnalité demeurent aujourd'hui marginaux au regard de l'ensemble des

aides attribuées. Cette situation est en décalage avec les enjeux climatiques et sociaux auxquels notre région est confrontée.

Des engagements forts doivent être enfin pris en matière :

- de maintien et de création d'emplois durables,
- de lutte contre la précarité,
- d'égalité entre les femmes et les hommes,
- de formation des salariés,
- de dialogue social,
- d'amélioration des conditions de travail,
- de réduction de l'empreinte environnementale. [

La FSU et Solidaires défendent une autre conception du développement économique, fondée sur la satisfaction des besoins sociaux et la réduction des inégalités territoriales. Il nous paraît par ailleurs inconcevable de baser une partie de notre stratégie industrielle sur l'industrie de défense, ce choix économique et politique heurte fortement nos consciences et nous réaffirmons à ce titre notre fort attachement à la paix.

Pour la FSU et Solidaires ce développement économique implique de renforcer les investissements publics dans :

- l'éducation ;
- la formation initiale et continue ;
- la recherche publique ;
- les services publics ;
- la santé ;
- l'économie sociale et solidaire ;
- les mobilités collectives ;
- la transition écologique.

• La FSU et Solidaires rappellent également que les métiers du soin, de l'éducation, de l'accompagnement, du social ou encore les services de proximité constituent des richesses essentielles pour le territoire. Pourtant, ces secteurs apparaissent encore insuffisamment considérés dans les priorités du SRDEII alors qu'ils répondent directement aux besoins de la population et contribuent à la cohésion sociale.

Pour la FSU et Solidaires, la réussite des transitions écologique, numérique et industrielle ne pourra être acceptée et durable que si elle s'accompagne d'un progrès social réel. Le SRDEII doit désormais faire de l'emploi de qualité, de la justice sociale, de l'égalité et de la préservation de l'environnement les critères centraux de son action. L'efficacité économique ne peut être dissociée de l'intérêt général et de l'émancipation de toutes et tous.

La FSU et Solidaires s'abstiendront sur l'avis.

Avis sur le rapport 4-2 de l'Exécutif régional
**Bilan 2020 à 2026 de l'application
 de la Loi d'Orientation des Mobilités par
 la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Marc Noegelen

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Ce premier bilan en Bourgogne-Franche-Comté intervient après 5 ans de mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), promulguée le 26 décembre 2019. Les enjeux visés par la LOM étaient nombreux : supprimer les "zones blanches" en dotant chaque territoire d'une autorité organisatrice, proposer des offres de transport alternatives à la voiture individuelle, répondre aux enjeux de déplacements domicile-travail et apporter une réponse aux besoins des publics plus fragiles.

La Région s'est fortement engagée dans la mise en œuvre de la LOM depuis sa promulgation, en se dotant d'une équipe technique dédiée et en étant politiquement pro-active. Ainsi, la contractualisation d'une première génération de COM sur la base commune à tous les territoires du "porter à connaissance" des offres, acteurs et outils en faveur des mobilités ainsi que la mise en œuvre d'instances de dialogue partenariales aux niveaux régional et local sont aujourd'hui effectives et tendent encore à se renforcer (mise en œuvre des Forums Mobigo dès l'automne 2026). Des actions plus opérationnelles ont pu être avancées par l'exécutif régional lors des concertations locales menées dans le cadre des COM de première génération et restent à définir dans le cadre d'une stratégie plus globale.

Des pistes identifiées à date suite aux travaux déjà menés semblent à travailler collectivement : vers une refonte des périmètres géographiques pour une simplification des échelles liées aux mobilités ? Quel niveau d'intervention régional sur les 22 CC non AOM ? Quel engagement partenarial effectif d'un Département pour l'élaboration d'un PAMS ?...

Avis du CESER

Adoptée en 2019, la Loi d'orientation des mobilités (LOM) a profondément renouvelé l'organisation des mobilités en renforçant notamment le rôle des Régions et en créant de nouveaux outils de planification, de coordination et de concertation. Depuis son adoption, la Cour des comptes considère que cette réforme essentielle reste inachevée.

En Bourgogne-Franche-Comté, le CESER relève que la Région a pris de l'avance dans la mise en œuvre de la LOM sur le plan organisationnel. La Région a structuré une gouvernance associant les territoires, les partenaires et les usager-es, et engagé la mise en place des différents outils prévus par la loi. Le CESER relève également la lucidité de la Région de ne pas assumer le transfert de gestion des infrastructures au regard de sa capacité financière. Cette 1^{ère} étape doit être saluée.

Pour autant, la mise en place des instances et des dispositifs ne saurait constituer une fin en soi.

L'enjeu est désormais de s'assurer de ce qu'ils produisent concrètement pour les habitant-es, les entreprises et les territoires.

Plusieurs points de vigilance et de progrès apparaissent à cet égard :

- Plus de clarté sur les finalités des comités : la Région a mis en place une comitologie importante, associant notamment territoires, partenaires et usager-es. Le CESER considère que cette organisation constitue une base nécessaire au dialogue mais que son efficacité doit être appréciée au regard des résultats produits pour les usager-es. La multiplication des réunions ne saurait constituer à elle seule un indicateur de réussite. La place effective des usager-es doit notamment être renforcée, ainsi que celle des acteurs et actrices directement concernés par les mobilités du quotidien notamment les salarié-es. Le CESER préconise que chaque instance soit dotée d'une finalité et d'objectifs clairement définis, assortis de quelques priorités répondant aux besoins des usager-es.

- **Renforcer le rôle des Comités de partenaires de Bassin de Mobilité** : le CESER considère que les politiques de mobilité doivent davantage être construites à partir des besoins exprimés dans les territoires et de leur évolution. Avant toute chose, il faut garantir que ces comités se réunissent et assurer un suivi de mise en place. Ces comités doivent ainsi dépasser leur seule fonction de concertation pour devenir de véritables espaces de coordination entre les AOM. Le CESER recommande qu'ils permettent de partager les diagnostics, d'identifier les priorités et de coordonner les offres, en s'appuyant sur des contrats opérationnels de mobilité constituant de véritables feuilles de route partagées.

- **La Région en tant qu'AOM locale** : cette approche doit également permettre à la Région d'assumer pleinement son rôle de chef de file. Alors que 22 EPCI en Bourgogne-Franche-Comté n'ont pas pris la compétence mobilité, la Région dispose d'une ingénierie et d'une capacité d'intervention qui doivent pouvoir bénéficier aux territoires. Il ne s'agit pas seulement de les "inciter à agir" mais aussi de leur montrer ce qu'il est possible de faire. Le CESER recommande que la Région développe une véritable fonction de "territoire démonstrateur" en tant qu'AOM locale, en expérimentant des solutions et en valorisant les expériences susceptibles d'être reproduites.

- **L'intermodalité** : la question de l'intermodalité doit également être appréhendée du point de vue des usager·es. Ceux-ci ne distinguent pas les réseaux régionaux, les petites AOM ou les différents opérateurs lorsqu'ils préparent un déplacement : ils cherchent simplement à aller d'un point à un autre : or, l'information reste encore trop souvent fragmentée.

- **Mobilités solidaires et inclusives** : le CESER insiste sur la nécessité de mieux prendre en compte les personnes rencontrant des difficultés de mobilité (publics en situation de précarité, jeunes, seniors, personnes en situation de handicap ou les habitant·es des territoires peu desservis). La mobilité solidaire doit donc être pleinement intégrée à la politique régionale des mobilités et articulée avec les autres politiques. Le CESER souligne de passer d'une logique d'intention et de coordination à une véritable politique d'impulsion régionale de mobilité solidaire dotée d'objectifs, de moyens et d'actions identifiés.

- **La pédagogie** : le CESER estime que les instances de dialogue doivent également être des lieux de pédagogie. Certaines demandes exprimées par les usager·es peuvent se heurter à des contraintes techniques, financières ou réglementaires. Il est alors essentiel d'expliquer les raisons des choix opérés. Le CESER recommande que les demandes formulées fassent l'objet d'un retour argumenté et visible, qu'il s'agisse d'une réponse positive, d'une expérimentation, d'un calendrier de mise en œuvre ou d'une impossibilité dûment expliquée.

- **L'évaluation** : au-delà de ces différents sujets, le CESER appelle à renforcer l'évaluation de la politique régionale des mobilités. La réussite de la LOM ne pourra pas être appréciée au seul regard du nombre d'instances créées ou de dispositifs mis en place. Elle doit l'être à partir de leurs effets mesurés au bénéfice des habitant·es, des entreprises et des territoires.

Dans un contexte budgétaire contraint, le CESER estime que la prochaine étape de la mise en œuvre de la LOM doit être celle de l'efficacité. Le CESER préconise de mieux identifier les besoins, renforcer la coordination entre acteurs et actrices, accompagner plus concrètement les territoires et évaluer les effets des politiques régionales sur les mobilités quotidiennes. En définitive, le CESER considère qu'il faut franchir une nouvelle étape : passer d'une logique de déploiement des outils à une logique de résultats bénéficiant aux usager·es.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Didier Michel, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Le MEDEF partage le message central de cet avis : après le déploiement des outils et des instances, nous devons mesurer les résultats pour les usagers, les entreprises et les territoires.

Nous saluons le travail de structuration engagé par la Région. Mais, pour un salarié, un apprenti ou un demandeur d'emploi, la question reste très concrète : existe-t-il une solution fiable pour rejoindre son lieu de travail ou de formation, aux horaires nécessaires et à un coût supportable ?

Cette question est particulièrement importante pour les zones d'activité, les territoires ruraux et les entreprises fonctionnant en horaires décalés. Une offre de transport peut exister sans répondre effectivement à ces besoins.

Nous souhaitons donc que les entreprises et les représentants des salariés soient pleinement associés à la définition des priorités. Les horaires de prise de poste, les difficultés de recrutement liées aux déplacements et les besoins des apprentis doivent être intégrés aux diagnostics des bassins de mobilité.

Sur le financement, nous voulons rappeler clairement notre position : le MEDEF s'est opposé à la mise en place du versement mobilité régional et rural, le VMRR. Cette opposition traduit notre préoccupation face à un prélèvement supplémentaire assis sur la masse salariale, qui renchérit le coût du travail indépendamment de la situation économique des entreprises et des solutions de mobilité effectivement accessibles à leurs salariés.

Dans les territoires ruraux notamment, les entreprises ne peuvent comprendre qu'une contribution supplémentaire leur soit demandée sans amélioration tangible des déplacements domicile-travail. Certaines organisent ou soutiennent déjà des solutions pour leurs salariés.

L'existence d'une nouvelle recette ne dispense donc ni de hiérarchiser les dépenses ni de démontrer leur efficacité. Nous demandons une transparence sur l'affectation du VMRR, les actions financées, leur répartition territoriale et les résultats obtenus. Les entreprises contributrices doivent être associées au suivi de son utilisation.

Nous partageons également la vigilance de l'avis sur la multiplication des instances. La coordination est nécessaire, mais elle doit faciliter les décisions et la réalisation des projets. Les moyens doivent bénéficier en priorité aux services de mobilité.

Les réponses doivent être adaptées aux réalités locales : transports collectifs, covoiturage, transport à la demande, coordination des horaires et solutions pour les derniers kilomètres. Les expérimentations doivent être évaluées avant d'être pérennisées ou étendues.

Pour mesurer les progrès, nous proposons de suivre quelques indicateurs concrets : les emplois et formations effectivement accessibles, la fiabilité des trajets, leur fréquentation, leur coût pour l'utilisateur et le coût public du service.

La mobilité est un levier essentiel d'accès à l'emploi et d'attractivité. Le MEDEF partage donc l'exigence de résultats portée par cet avis, tout en maintenant son désaccord sur le VMRR et sa vigilance sur le coût du travail.

Catherine Daurox, au nom de la CFDT

Si la CFDT ne peut que constater le volontarisme et une forme de détermination de la part de la Région dans la mise en œuvre de la LOM et de ses déclinaisons, elle ne peut aussi que faire remarquer l'hétérogénéité de la dynamique de validation et de concertation ayant cours au cœur des bassins de mobilité.

Car, si les contrats opérationnels de mobilité ont tous été ratifiés par la Région, qu'en est-il du côté des EPCI ? Présente dans de nombreux comités des partenaires de bassin, la CFDT ne peut que déplorer que ces instances, essentielles dans leur rapport au territoire et pour la nécessaire prise en compte de l'avis de ses citoyens, ne soient majoritairement pas réunies ou que les organisations syndicales n'y soient pas toujours conviées...

Cette instance doit, à la base, permettre le dialogue et la concertation pour associer les acteurs locaux aux décisions concernant les transports.

Force est de constater que dans le meilleur des cas, celle-ci n'est qu'une chambre d'enregistrement voire, dans de nombreux cas, juste inexistante. Les prochains défis à relever restent cependant enthousiasmants.

Nous appelons de nos vœux :

- À une meilleure articulation des enjeux de la mobilité du quotidien, avec un renforcement des interfaces entre les AOM, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et le monde économique.

En effet, les mobilités pendulaires doivent s'articuler avec celles de la vie quotidienne, et les plans de mobilité des AOM doivent s'articuler avec, notamment, les plans de mobilité employeur et/ou des accords de type FMD (Forfait Mobilités Durables) négociés avec les partenaires sociaux

Nous demandons également avec force que l'objectif de décarbonation des transports soit clairement partagé en convergence avec les objectifs de la COP régionale.

En effet, le bilan intermédiaire indique que seuls 30 % des 113 EPCI de la région ont validé une stratégie de mobilité sur leur territoire !

Et cela avec une année 2025 qui n'a vu que 3 nouveaux EPCI supplémentaires en valider une...¹

Certes, les plans vélo successifs et la réduction de l'automobile sont de petits pas en avant, au demeurant considérables en ce qu'ils laissent naître comme espoir en matière d'évolution des comportements.

(1) <https://www.cop-bfc-versdemain.fr/wp-content/uploads/2026/05/COP-BFC-Bilan-2025-Feuille-de-route-1.pdf>

Toutefois, dans une région à dominante rurale, en déprise démographique, avec de nombreux trajets pendulaires extra-régionaux, il est essentiel de disposer de transports collectifs qui offrent rapidité, confort et fiabilité aux usagers à un coût maîtrisé, sans rupture de distribution.

Les difficultés rencontrées, ou attendues à court terme, par les usagers de nos lignes ferroviaires de dessertes fines du territoire, doivent être entendues et prises en compte dans le cadre de leurs saisines citoyennes, quand bien même celles-ci seraient frappées du sceau de l'irrecevabilité, mais aussi dans le cadre des instances de dialogue régionales. La croissance très rapide du nombre d'utilisateurs, à la faveur de l'augmentation considérable du prix des carburants, ne doit pas s'accompagner d'une baisse de la qualité des transports au risque de devenir contre-productive. Les ajustements nécessaires doivent être faits.

Enfin nous appelons de nos vœux à ce que le nouvel élan nécessaire soit donné dans le cadre de la COP 2026 qui nous propose "d'accélérer ensemble les transitions en Bourgogne Franche-Comté."

La CFDT y est prête !

Guy Zima, au nom de la CGT

L'exercice demandé aux conseillers CGT de notre CESER est d'abord très "intellectuel" lorsque l'on travaille ce genre de dossier. Nous devons nous prononcer sur un avis que nous partageons, lui-même portant sur un bilan objectivement globalement positif de l'application d'une loi que nous avons combattue et dénonçons toujours.

Ainsi nous partageons que la Région s'est fortement mobilisée pour cette mise en œuvre de la LOM, avec une forte comitologie, de nombreux interlocuteurs réunis, mais pour les non institutionnels, une prise en compte quasi inexistante de leurs demandes.

En effet, ceux-ci découvrent les informations postérieurement aux décisions de mise en œuvre et donc restent frustrés vis-à-vis de la démarche. Comme souligné dans l'avis, il faut maintenant que les citoyens et usagers puissent mesurer le bénéfice concrètement et se sentir parties prenantes en amont des décisions. Il faut aussi ne pas se limiter à la seule présence de 2 usagers tirés au sort pour estimer avoir rempli son devoir démocratique.

La mise en place des "Forums Mobigo" sera une opportunité pour la Région de renouer avec l'esprit des comités de ligne. Nous jugerons si cela devient un lieu d'écoute ou bien de leçon de ce qui serait bon pour nous.

Enfin nous tenons à souligner, que malgré la signature du protocole LDFT et en espérant que les alertes exprimées par le CESER et la CGT l'y ont conduit, la Région s'est tenue loin des possibilités de transferts de propriété et de gestions des infrastructures ferroviaires contenues dans la LOM et cela nous convient.

Je rappelle aussi à une époque où les carburants dépassent les 2€40 le litre, le ticket mobilités régional doit être mis en œuvre avec appel du pied aux employeurs.

Comme souvent, ce sont les financements qui manquent dans ce transfert de compétences pour assumer pleinement le rôle attendu et c'est ce décalage qui est néfaste.

La CGT partage les attentes exprimées par l'avis du CESER sur les suites concrètes attendues.

Avec ces compléments, la CGT votera l'avis.

Avis sur le rapport 3-2 de l'Exécutif régional
**Détermination des dotations de
fonctionnement des lycées 2027 pour
les EPLE de Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Pierre-Alexandre Privolt

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région est soumise, selon le Code de l'Éducation, à l'obligation de notifier, avant le 1^{er} novembre de chaque année, la dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires dont elle a la charge, soit 128 lycées publics (lycées généraux et technologiques, professionnels et agricoles). Il s'agit d'un rapport soumis chaque année à l'avis du CESER.

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, est destinée à couvrir les charges fixes et les dépenses courantes de l'établissement, principalement le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, le petit entretien, les matériels administratifs et pédagogiques.

La dotation globale de fonctionnement pour l'année 2027 s'élève à 45 923 786 € :

- **39 762 928 € pour les lycées de l'Éducation nationale,**
- **6 160 858 € pour les lycées agricoles.**

Le montant pour 2027 est en baisse pour la deuxième année consécutive. Cette diminution est notamment justifiée par la baisse des coûts des fluides sur les deux dernières années, et un fort redressement des fonds de roulement, permettant ainsi de contribuer davantage à la dotation 2027. 80 lycées sont concernés par cette dernière mesure, contre 33 lycées en 2025 et 17 en 2024.

La dotation sur les six dernières années (de 2022 à 2027) reste en augmentation, à hauteur de 20 %.

Les autres modalités de calculs restent par ailleurs inchangées : part pédagogique maintenue à 25 % et prise en compte spécifique des lycées agricoles.

À l'échelle régionale, il est à noter, pour la rentrée 2025, un maintien du nombre total d'élèves dans les lycées.

Avis du CESER

La diminution de la dotation globale de fonctionnement par rapport à 2025 s'explique par la baisse des coûts des fluides en 2024 et 2025. Le CESER s'inquiète toutefois, dans une période de restriction budgétaire de la collectivité régionale, de l'inversion de la tendance, avec une hausse des coûts de l'énergie constatée depuis plusieurs mois. La Région devra avoir la capacité de faire face à une probable nouvelle hausse des dépenses énergétiques dans les établissements. Il est, par conséquent, d'autant plus important de poursuivre le programme d'investissement et de rénovation énergétique des bâtiments, partout sur le territoire. Ces travaux devront permettre aux établissements d'améliorer le confort thermique, en période hivernale mais également lors des épisodes de canicule.

Le CESER souligne positivement la poursuite de l'effort particulier de la Région au bénéfice des lycées agricoles en difficulté et le maintien de la part pédagogique de la dotation à hauteur de 25 %.

En lien avec ce dernier point, dans le cadre de l'autonomie des établissements et avec des fonds de roulement qui restent importants pour de nombreux lycées, la Région pourrait encourager les investissements destinés à améliorer la qualité de vie des élèves et des personnels au sein des établissements.

Plus généralement, le CESER préconise qu'une présentation détaillée du mode de calcul et des montants des dotations régionales puisse être faite chaque année devant le Conseil d'administration et le Conseil de vie lycéenne (CVL) de chaque établissement, afin de valoriser le rôle majeur joué par la collectivité régionale.

Enfin, comme il le fait chaque année, le CESER, en tant que représentant de la société civile organisée et deuxième assemblée régionale, demande à être systématiquement saisi sur la question des tarifs applicables pour les services de restauration et d'hébergement, comme cela avait été le cas en 2021.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Julien Bernard, au nom de la CGT

Pour la deuxième année consécutive, le budget pour les lycées est en baisse. Pourtant, ce ne sont pas les besoins qui manquent. Les lycéens en colère le disent haut et fort depuis maintenant plusieurs semaines : les conditions d'études ne sont pas acceptables. Outre le manque récurrent et organisé de professeurs sur lequel la Région n'a pas de leviers, les lycéens dénoncent la vétusté de certains bâtiments, du matériel, du mobilier ainsi que les conditions d'hygiène. La Région a engagé un certain nombre de travaux d'isolation et de mise aux normes mais nous savons également que l'enveloppe initiale, réduite à chaque réévaluation du PPI, ne sera pas suffisante pour faire face à tous les besoins.

La prise en charge des charges fixes et des dépenses de viabilisation et d'entretien ne peut pas se faire au détriment de l'activité pédagogique des établissements, même au nom d'une gestion prudente face aux crises en cours, notamment énergétique. À ce titre, l'augmentation des fonds de roulement des établissements, qui conduit la Région à diminuer la DGF de 74 lycées sur 128, est particulièrement inquiétante pour notre organisation. Alors que les établissements ont une autonomie de gestion, leurs budgets répondraient-ils donc à tous les besoins exprimés localement par les lycéens et les personnels pour améliorer la qualité de l'activité éducative et de la vie dans leur établissement ? La CGT ne peut pas le croire et ce n'est pas ce que nous entendons des personnels et du mouvement lycéen en cours. Cette baisse des dotations globales est donc incompréhensible.

De plus, la question des rythmes scolaires est également venue dans les débats avec le slogan : "Stop aux 8h-18h". Nous l'avions souligné lors de l'autosaisine sur les lycées de demain, beaucoup de jeunes, en particulier dans notre région rurale, ont des amplitudes horaires inacceptables avec notamment des temps de transport beaucoup trop importants. Certains sociologues parlent même de "pénibilité du travail scolaire". Là encore, la Région a la main et son refus d'évaluation de la situation du transport scolaire ne peut que nous alerter.

Enfin, il n'est pas possible, dans une démocratie digne de ce nom, de s'opposer à la colère de la jeunesse qui manifeste pacifiquement dans son immense majorité que la force violente et aveugle d'une police en roue libre : gaz lacrymogène, grenade assourdissante, voiture bélier, étranglement, noyade, main arrachée, mâchoire fracturée, garde à vue en masse. Cette réponse du gouvernement n'est pas à la hauteur des enjeux et ne règlera aucun des problèmes soulevés, au contraire elle les aggravera.

La CGT votera l'avis.

Françoise Jeanneret, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, chères et chers collègues,
Pour le MEDEF, les moyens consacrés aux lycées participent directement à la préparation de l'avenir de notre région. La qualité des conditions d'enseignement compte pour la réussite des jeunes, leur orientation et leur insertion professionnelle.

Nous entendons les éléments qui expliquent la diminution de la dotation : la baisse passée du coût des fluides et la mobilisation des fonds de roulement. Une gestion rigoureuse suppose effectivement de tenir compte des ressources disponibles.

Cette démarche appelle toutefois deux précautions. D'abord, la situation doit être appréciée établissement par établissement. Un fonds de roulement peut répondre à des besoins de trésorerie ou à des dépenses programmées. Sa mobilisation doit donc préserver la capacité du lycée à fonctionner et à faire face aux imprévus.

Ensuite, les économies constatées sur l'énergie ne garantissent pas celles de demain. Nous partageons la vigilance de la commission : la Région doit pouvoir adapter sa réponse si les charges repartent à la hausse, afin de préserver les moyens pédagogiques.

Nous saluons à ce titre le maintien de la part pédagogique à 25% et l'attention portée aux lycées agricoles.

Nous soutenons également la poursuite de la rénovation énergétique. Elle doit s'appuyer sur une hiérarchisation des travaux selon leur efficacité, les économies attendues et l'amélioration du confort, en hiver comme lors des fortes chaleurs.

Au-delà de cette dotation, nous souhaitons rappeler l'importance des lycées professionnels et agricoles pour nos territoires. Ils doivent disposer de conditions de fonctionnement permettant aux jeunes de découvrir les métiers, d'acquérir des compétences et de construire des parcours de réussite, en lien avec les entreprises.

Le MEDEF partage ainsi les orientations de l'avis, avec une exigence : maîtriser les dépenses tout en préservant la qualité de la formation et les conditions d'accueil des élèves.

**Adoption de l'avenant n°3 du CPER BFC
2021-2027 relatif au volet Enseignement
Supérieur**

Rapporteur : Julien Bernard

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le Contrat de Plan État/Région Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 (CPER) approuvé lors de l'Assemblée plénière des 26 et 27 janvier 2022 définit les grandes priorités structurantes partagées entre la Région et l'État.

Une des priorités concerne l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI), pour 145 millions d'euros, et recouvre notamment des opérations immobilières d'envergure.

L'avenant présenté ici a pour objectif de permettre le redéploiement de financements entre différentes opérations bâtimentaires du projet Éco-Campus à Belfort porté par l'Université Marie et Louis Pasteur. Les contributions de chacun des financeurs, l'enveloppe globale du projet, les autres opérations et leurs enveloppes financières restent inchangées.

Le projet Éco-Campus est une des opérations phares du CPER 2021-2027. Il vise la transformation et la modernisation des installations d'enseignement supérieur et de recherche dans le Nord Franche-Comté.

Avis du CESER

Le CESER prend acte du redéploiement de financements au sein du projet Éco-Campus, sans modification de la somme globale de crédits CPER alloués. Ce projet reste majeur et structurant pour la formation et la recherche sur le territoire du Nord Franche-Comté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration

Martial Devaux, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Le MEDEF partage l'appréciation de la commission sur le caractère structurant du projet Éco-Campus pour le Nord Franche-Comté.

L'avenant proposé redéploie des financements entre les opérations immobilières du projet, sans modifier son enveloppe globale ni les contributions des financeurs. Cette adaptation doit permettre d'en poursuivre la réalisation dans de bonnes conditions.

Pour notre territoire, moderniser les installations d'enseignement supérieur et de recherche constitue un investissement stratégique. La transformation industrielle a besoin de compétences, de capacités de recherche et de lieux favorisant la coopération.

Nous souhaitons donc souligner trois attentes.

La première est la maîtrise de l'exécution : un calendrier lisible, des coûts suivis et une anticipation des dépenses futures de fonctionnement et de maintenance.

La deuxième est la qualité d'usage des bâtiments, au bénéfice des étudiants, des enseignants et des chercheurs, avec une attention à leur performance énergétique.

La troisième est le renforcement des liens avec le tissu économique. Nous souhaitons que cet investissement facilite les projets communs entre établissements et entreprises, l'accès des PME aux compétences scientifiques et le développement de formations répondant aux transformations des métiers.

L'ambition est de faire de cet Éco-Campus un levier de recherche, d'innovation et d'attractivité pour le Nord Franche-Comté.

Dans cet esprit, le MEDEF soutient l'orientation de l'avis présenté.

**Pour une complémentaire santé régionale
pleinement accessible aux jeunes de
Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteurs : Claudine Villain et Louis Bichebois-Delhief

Le CESER Bourgogne-Franche-Comté accueille avec intérêt la démarche engagée par la Région en faveur de la mise en place, à compter de janvier 2027, d'une complémentaire santé accessible aux habitant·es ne bénéficiant pas d'une couverture adaptée.

- Considérant que la Région souhaite cibler en priorité plusieurs publics particulièrement exposés aux difficultés d'accès à une complémentaire santé, notamment les retraité·es, les familles monoparentales, les travailleurs et travailleuses indépendants et les jeunes actifs en situation de précarité.
- Considérant que les jeunes de moins de 26 ans, qu'ils soient étudiants, apprentis, volontaires en service civique, demandeurs d'emploi ou jeunes actifs, rencontrent fréquemment des difficultés financières limitant leur accès à une complémentaire santé adaptée, pouvant conduire à une couverture insuffisante et/ou à un renoncement aux soins.
- Considérant que les étudiant·es ne bénéficient plus d'une mutuelle spécifique à leur statut et que tous les jeunes ne peuvent être couverts par une complémentaire familiale ou d'entreprise.
- Considérant que faciliter au plus tôt l'accès des jeunes à une complémentaire santé constitue un investissement en matière de prévention, favorisant la continuité des parcours de soins et limitant les inégalités de santé.

Le CESER estime que les jeunes de moins de 26 ans doivent constituer une cible prioritaire à privilégier dans le déploiement de ce dispositif.

Le CESER émet le vœu que la Région Bourgogne-Franche-Comté prévoie, dans le cadre de la mise en œuvre de cette complémentaire santé, un tarif réduit pour les jeunes de moins de 26 ans.

Une telle mesure contribuerait à renforcer l'égalité d'accès aux soins en luttant contre le renoncement aux soins et les inégalités sociales et territoriales de santé, tout en favorisant l'autonomie des jeunes, leur fidélisation sur le territoire, et l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions).

Déclarations

Danielle Gouffon, au nom de la CGT

Ce vœu vise, à bien le comprendre, à réduire la tarification pour les plus jeunes de la mutuelle santé instaurée par le Conseil régional. La position de la CGT, pour les étudiants est d'éradiquer la précarité étudiante en matière de santé grâce au "100% Sécu".

Depuis la fin du régime de sécurité sociale étudiant spécifique (les étudiants sont désormais rattachés au régime général), la CGT dénonce le fait que le système actuel reproduit des barrières financières majeures pour la jeunesse.

La CGT dénonce un système de "santé à deux vitesses" qui frappe de plein fouet les jeunes :

- Le coût de la mutuelle : pour beaucoup d'étudiants n'étant plus sur le contrat de leurs parents ou n'ayant pas de ressources suffisantes, l'achat d'une complémentaire santé individuelle représente une charge financière impossible à assumer.
- Le renoncement aux soins : faute de mutuelle, une part considérable d'étudiants déclare renoncer à des soins courants (consultations généralistes, suivi psychologique, soins dentaires, optique).

Dans le contexte de marchandisation de la santé, avec les remboursements issus des PLFSS successifs parfois même de simples décrets, avec la mise en place de mutuelles obligatoires d'entreprise avec prise en charge partielle des employeurs, la question de la solidarité intergénérationnelle est fortement posée.

Quid des jeunes certes, mais aussi des retraités, des privés d'emplois, des précaires, bref des oubliés voire des exclus ?

De plus ce mouvement s'est accompagné par une mutation vers le monde assurantiel au détriment du monde de la mutualité dont les objectifs et valeurs divergent et c'est un doux euphémisme.

La CGT porte la revendication d'un 100% sécu pour tous y compris les étudiants où la solidarité est la norme et les mots d'Ambroise Croizat un fondement : "chacun cotise selon ses moyens et bénéficie selon ses besoins".

La CGT s'abstiendra sur le vœu

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Le MEDEF partage l'objectif porté par ce vœu : permettre aux jeunes de disposer d'une couverture complémentaire adaptée et éviter que des difficultés financières les conduisent à renoncer aux soins.

La santé participe à leur autonomie, à leur réussite dans les études et à leur insertion professionnelle. Cet enjeu mérite donc toute notre attention.

La proposition d'un tarif réduit pour les moins de 26 ans appelle toutefois des précisions pour garantir son efficacité et sa pérennité.

La première concerne l'articulation avec les couvertures existantes. Les situations sont diverses : couverture familiale, complémentaire collective d'entreprise, dispositifs de solidarité ou absence de couverture adaptée. L'offre régionale doit répondre aux besoins insuffisamment couverts et s'accompagner d'une information permettant à chacun de connaître les solutions auxquelles il peut accéder.

La deuxième précision concerne le tarif lui-même. Le vœu ne détaille ni le niveau de réduction envisagé ni son financement. Il serait utile de savoir s'il repose sur une négociation avec l'organisme assureur, sur une participation régionale ou sur une autre forme de solidarité, et d'en apprécier les conséquences pour les autres adhérents.

La troisième concerne les garanties. Un tarif accessible doit aller de pair avec une couverture réellement utile, des conditions compréhensibles et des démarches simples. L'évaluation devra porter sur les jeunes nouvellement couverts, le reste à charge et l'amélioration effective de l'accès aux soins.

Nous souhaitons également que la mise en œuvre permette d'atteindre les jeunes les plus éloignés de l'information, avec l'appui des établissements, des CFA, des missions locales et des acteurs de l'accompagnement.

Le MEDEF est donc favorable à l'objectif du vœu et demande que sa traduction opérationnelle précise les garanties, le financement et la complémentarité avec les dispositifs existants.

Notre responsabilité est de construire une réponse accessible, utile et durable pour les jeunes de notre région.

**Pour le maintien du Point de Passage
Frontalier de l'Aéroport Auxerre**

Rapporteur : Didier Michel

Depuis 2018, l'aéroport d'Auxerre-Branches connaît une restriction significative de sa capacité opérationnelle avec 1 200 M de piste utilisable sur les 1 650 M disponibles. Cette situation a réduit le spectre des aéronefs susceptibles d'être accueillis et a contribué à limiter le développement de certains segments, notamment l'aviation d'affaires et le trafic international.

Ceci, malgré une décision de justice, jamais appliquée, qui consistait en la réduction partielle de la végétation alentour. Pour mémoire, la région BFC avait financé, préalablement, la réfection de la piste pour deux millions d'euros il y a une dizaine d'années.

Dans le même temps, le modèle de l'aéroport évolue. Le Syndicat mixte de l'aéroport Auxerre-Branches et son gestionnaire EDEIS travaillent désormais à repositionner cet aéroport comme une plateforme territoriale multi activités, davantage connectée aux besoins des entreprises, aux fonctions d'intérêt général, à l'aviation d'affaires, à la logistique spécialisée et à l'attraction touristique du territoire.

Cette évolution s'inscrit dans les orientations portées à l'échelle régionale. Le Sraddet de Bourgogne-Franche-Comté poursuit notamment des objectifs de maillage territorial des plateformes aéroportuaires au bénéfice de l'économie et de l'intérêt général. L'avis rendu par le Ceser en 2024 sur l'actualisation de la stratégie aéroportuaire régionale invite également à rechercher des modèles économiques générant davantage de retombées locales et à explorer de nouvelles fonctions, notamment logistiques, pour les plateformes régionales.

Aujourd'hui, l'État envisage une suppression immédiate du point de passage frontalier. Ceci aurait pour conséquence d'obérer définitivement le développement de cette structure. Sachant que cette dernière est déjà lourdement affectée par une limitation opérationnelle que le délégant et exploitant, travaillent à résoudre.

En conséquence des éléments précités, le CESER BFC émet le vœu que l'État maintienne le Point de Passage Frontalier de l'aéroport d'Auxerre-Branches.

Vote du CESER : adopté à la majorité (19 pour, 14 contre, 23 abstentions).

Déclaration



Claudine Villain au nom de la CFDT

Nous sommes en accord avec ce vœu pour maintenir un service douanier à l'aéroport d'Auxerre si cela peut permettre la continuité de l'activité économique et des entreprises dans ce secteur. Par contre, la notion de développement du tourisme nous gêne. En effet, l'aéroport d'Orly est proche et il n'y a aucune raison d'investir sur cet aéroport pour une offre touristique, ça va à l'encontre de la COP territoriale en BFC. Restons sur le volet du besoin d'un service douanier en lien avec l'aspect économique et industriel d'Auxerre et ses alentours.



Propos introductif de la présidente

Madame la conseillère, Monsieur le conseiller,
Cher.es collègues,

Je vous remercie de votre présence à cette assemblée plénière du CESER de Bourgogne-Franche-Comté.

Je souhaite saluer la présence de Michel Neugnot, Vice-président aux mobilités, aux transports et infrastructures, aux affaires générales et en charge des relations avec le CESER. Toujours assidu au suivi de nos travaux et je l'en remercie.

Je salue Jean-Philippe Morel, 13^{ème} adjoint à la mairie de Dijon qui assiste pour la première fois à nos travaux et que je remercie pour l'intérêt qu'il porte au CESER.

Avant de démarrer notre séance je souhaiterais que nous puissions honorer la mémoire de François Patriat.

François Patriat est décédé cet été, le 19 août, à l'âge de 83 ans.

Figure majeure de la vie politique en Côte-d'Or et en Bourgogne, François Patriat aura consacré plus d'un demi-siècle à l'engagement public et à la vie politique de notre pays.

Docteur vétérinaire, profession à laquelle il est toujours resté profondément attaché, il s'engage en politique dès 1974, au sein du Parti socialiste. Élu conseiller général de la Côte-d'Or en 1976, puis député en 1981, il exercera, au fil des décennies, de nombreuses responsabilités : maire, parlementaire, président du Conseil régional de Bourgogne par deux mandats successifs entre 2004 et 2015, mais également ministre au sein du gouvernement de Lionel Jospin.

Sénateur depuis 2008, il prend par la suite la présidence du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants au Sénat.

Au-delà de la diversité des fonctions exercées et des évolutions de son parcours politique, c'est la longévité et la constance de son engagement au service de la vie publique, des territoires et de leurs habitant-es que je souhaite aujourd'hui saluer.

Chers collègues, je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence en mémoire de François Patriat.

Cher-es collègues, la situation que traverse actuellement notre pays ne peut pas nous laisser indifférents.

Je suis, pour ma part, profondément interpellée par les mouvements de mobilisation qui émergent au sein de la jeunesse, à l'échelle nationale comme dans notre région.

Au-delà des revendications exprimées, ces mouvements nous interrogent sur l'état de notre société, sur le fonctionnement de notre démocratie et, plus particulièrement, sur la place que nous accordons à la parole des jeunes.

Ils doivent aussi nous conduire à nous poser une question essentielle : quel rôle pouvons-nous, et quel rôle devons-nous, jouer, en tant que représentants de la société civile organisée, dans ces périodes de tensions et de crises ?

Car nous ne pouvons ignorer ces voix qui s'élèvent, y compris lorsque certaines mobilisations donnent lieu à des violences, de toutes parts, que nous ne pouvons que condamner sans ambiguïté.

Ce qui me frappe, au fond, c'est ce sentiment grandissant de ne plus être entendu. Le sentiment, pour une partie de notre jeunesse, de ne plus trouver les espaces nécessaires pour s'exprimer, être écoutée et peser sur les décisions qui la concernent.

Or, n'est-ce pas précisément l'une des raisons d'être de notre institution ?

Le CESER doit être une chambre d'écoute autant qu'une chambre d'écho.

Et plus largement, n'est-ce pas le rôle des corps intermédiaires que de permettre l'expression des désaccords, de favoriser le dialogue, de confronter les points de vue et de rechercher, collectivement, des réponses aux difficultés que notre société traverse ?

Ces espaces de dialogue et de médiation sont essentiels. Ils permettent de dépasser les oppositions, de construire des compromis et de faire progresser notre société dans un climat de confiance et d'apaisement qui, aujourd'hui, nous fait trop souvent défaut.

Les mobilisations actuelles de la jeunesse nous disent, me semble-t-il, quelque chose de plus profond que les seules difficultés rencontrées dans les établissements scolaires sur les conditions d'apprentissage. Elles témoignent aussi d'un malaise démocratique, d'une défiance croissante envers les institutions et d'une inquiétude face à l'avenir.

Cette inquiétude trouve notamment un écho dans une récente enquête menée par Ipsos auprès de 3 000 jeunes âgés de 18 à 29 ans, consacrée à leurs attentes à l'approche de l'élection présidentielle. Cette étude met en lumière la crainte du déclassement, la tentation de l'expatriation et une profonde rupture de confiance avec la classe politique.

Mais elle révèle également un élément essentiel : cette jeunesse ne se résigne pas, non. Elle exprime des attentes fortes et manifeste sa volonté de prendre toute sa place dans le débat démocratique. C'est un message que nous devons entendre.

Alors, face à ces constats, que pouvons-nous faire ? Quelle doit être la contribution d'une assemblée comme la nôtre ?

Je ne pose pas cette question pour la forme. Je crois sincèrement qu'elle appelle de notre part une réflexion collective et, surtout, des réponses concrètes, en cohérence avec les missions qui sont les nôtres.

Nous aurons en fin d'après-midi l'occasion d'entrer encore davantage dans la compréhension du sujet avec l'intervention de Robinson Daoust qui nous présentera le travail mené pendant plusieurs mois en 2025 par la FAGE et qui a conduit aux États généraux de la jeunesse et de l'engagement.

Comment aller à la rencontre de celles et ceux qui ne se reconnaissent plus dans les formes traditionnelles de représentation ? Comment mieux entendre leurs préoccupations, leurs aspirations, mais aussi leurs propositions ? Comment faire en sorte que leur parole trouve un écho dans nos réflexions et dans les politiques publiques régionales ?

Ces questions ne sont pas nouvelles pour notre assemblée. Nous les avons notamment abordées dans les travaux qui ont conduit à l'élaboration de notre Manifeste adopté dernièrement. Nous agissons déjà de cette manière, en allant recueillir la parole des jeunes. Nous devons poursuivre en ce sens et c'est bien l'un des enjeux de nos réflexions pour la seconde partie du mandat de notre assemblée.

Mais le contexte actuel nous invite, nous oblige, à aller plus loin et à nous interroger, très concrètement, sur nos pratiques, nos méthodes de travail et notre capacité à nous ouvrir davantage.

La jeunesse ne se détourne pas de la démocratie : elle demande à y prendre toute sa place. À nos institutions de lui en donner les moyens.

Nous ne pouvons pas nous contenter de constater les fractures qui traversent notre société. Nous devons, à notre place et avec les moyens qui sont les nôtres, contribuer à faire des propositions concrètes pour les réduire.

C'est, à mes yeux, tout le sens de notre engagement au sein du CESER. Et c'est aussi l'une des conditions pour redonner toute sa place à la démocratie du dialogue, dont notre société a aujourd'hui tant besoin.

J'en viens maintenant à l'ordre du jour de nos travaux, mais je voudrais au préalable accueillir deux nouvelles conseillères sur les rangs de notre assemblée. Toutes deux ont été désignées par un arrêté préfectoral du 1^{er} septembre dernier. Deux autres conseillers du collège 4 ont également été désignés mais n'ont pas pu être présents aujourd'hui. En nous rejoignant aujourd'hui, ces conseillères viennent renforcer la richesse de nos travaux par leurs parcours et leurs engagements.

Il s'agit de :

- Vera Baeke, qui représente la CCIR et succède à Catherine Minaux.
- Victoria Vogt qui représente la CFDT et succède à Patricia Dabère.

Je vous souhaite, au nom de l'assemblée, la bienvenue. Je sais que les conseillères et conseillers déjà présents vous intégreront de leur mieux dans les différentes instances de travail du CESER.

Notre premier point à l'ordre du jour concerne l'examen des 4 projets d'avis en réponse aux rapports soumis par l'exécutif régional et portés à la délibération et au vote de notre assemblée.

Nous commencerons par le projet d'avis élaboré par la commission Économie-Emploi, concernant le Bilan 2025 de la mise en œuvre du SRDEII 2022-2028, rapporté par Martine Abrahamse.

Nous poursuivrons ensuite avec deux avis préparés par la commission Formation-Recherche :

- un projet d'avis sur la Détermination des dotations de fonctionnement des lycées 2027 pour les EPLE de Bourgogne-Franche-Comté, rapporté par Pierre-Alexandre Privolt
- un projet d'avis sur l'Avenant n°3 du CPER BFC 2021/2027 relatif au volet Enseignement supérieur, rapporté par Julien Bernard.

Enfin, nous aborderons l'avis préparé par la commission Mobilités-Énergie-Numérique, concernant le Bilan 2020 à 2026 de l'application de la Loi d'Orientation des Mobilités par la Région Bourgogne-Franche-Comté, rapporté par Marc Noegelen.

Madame et messieurs les rapporteurs, je vous remercie pour cet engagement, indispensable dans la vie de notre assemblée et j'invite celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à tenter l'exercice. C'est un rôle important dans la vie de notre Assemblée et je crois que c'est comme ça aussi qu'on peaufine son rôle de conseillère ou de conseiller au CESER.

Et nous terminerons ce premier point consacré à nos travaux propres par la présentation de plusieurs vœux. Effectivement, nous pouvons habituellement, traditionnellement répondre, comme nous le faisons à chaque fois, aux rapports qui nous sont soumis par l'exécutif, mais nous avons aussi la possibilité de mettre en lumière certains sujets. Et pour cette séance plénière, je dois bien avouer que les conseillères et conseillers ont été prolifiques puisque trois projets de vœux m'ont été adressés, je crois que c'est une première pour une assemblée plénière.

Ces vœux illustrent d'ailleurs une autre dimension importante du rôle de notre assemblée : sa capacité à prendre l'initiative et à réagir aux enjeux de l'actualité, sans nécessairement avoir été saisie sur un sujet. C'est tout l'intérêt de cet outil d'expression démocratique, qui permet à la société civile organisée de faire émerger des préoccupations, de porter des propositions et de contribuer au débat public. Le vœu participe ainsi pleinement à notre mission de vigie et à notre capacité d'interpellation.

Cette possibilité est expressément prévue par l'article 16 de notre règlement intérieur, qui précise : "Le CESER peut émettre des vœux sur tout objet intéressant le territoire régional. Tout membre du CESER peut présenter un vœu soumis à la délibération du CESER. Le vœu est rédigé et remis au/à la président(e) du CESER avant le début de la séance plénière. La recevabilité des vœux est appréciée par le Bureau préalablement à la séance."

Pour celles et ceux qui viennent d'arriver, sachez que plusieurs conseillères et conseillers, plusieurs organisations peuvent porter un projet de vœux qui est ensuite soumis à la délibération et au vote des membres de cette assemblée.

Si le vœu vient à être adopté, il devient la parole du CESER.

Nous avons donc aujourd'hui trois vœux. Le Bureau a acté la recevabilité de l'un d'entre eux lors de sa réunion de vendredi, mais deux autres sont arrivés ce matin.

Le bureau a été très réactif et s'est réuni juste avant la plénière pour valider le caractère formel de ces vœux.

Le premier, pour une complémentaire santé régionale accessible aux jeunes de Bourgogne-Franche-Comté est porté par la FAGE, le CRAJEP et la CFDT.

Le second vœu est porté par les associations du réseau Inpact et la Confédération Paysanne. Enfin un vœu sur la demande de maintien du point de passage frontalier à l'aéroport est déposé par le MEDEF. Merci en tout cas à toutes et tous pour ces propositions de vœux, que nous examinerons avec la même rigueur que les projets d'avis.

Le Bureau a examiné ces vœux et les a considérés recevables.

Le deuxième temps de notre assemblée plénière sera consacré à un échange avec Perrine Serre, secrétaire générale pour les affaires régionales, que nous aurons donc le plaisir d'accueillir parmi nous.

Cette rencontre sera l'occasion d'évoquer les relations entre les services de l'État et notre assemblée, ainsi que les perspectives de coopération qui peuvent être développées.

Je rappelle que l'État joue un rôle important, essentiel, dans la composition de notre institution, puisque c'est par arrêté préfectoral que sont fixées les organisations représentées au sein du CESER et que sont nommés les conseillers qui y siègent.

Mais au-delà de ce rôle institutionnel, l'État et le CESER ont également vocation à travailler ensemble, notamment à travers les possibilités de saisines conjointes de l'État et de la Région.

Nous en avons eu une illustration avec les travaux conduits autour de la COP territoriale et de son financement. Cette coopération, encore peu mobilisée, constitue pourtant un levier intéressant pour enrichir la réflexion publique et mieux prendre en compte les réalités économiques, sociales, sociétales et environnementales de notre région.

Je forme donc le souhait que cette rencontre soit l'occasion de renforcer le dialogue entre l'État et le CESER, et d'ouvrir la voie à des coopérations plus régulières et plus concrètes.

Car dans une période marquée par des transitions profondes et des défis majeurs pour nos territoires, je suis convaincue que la société civile organisée a toute sa place dans la réflexion et la construction des politiques publiques.

Le troisième temps de notre assemblée sera, quant à lui, consacré à la jeunesse et à son engagement dans la vie démocratique.

Nous accueillerons Robinson Daoust, chargé de mission à la Fédération des associations générales étudiantes, la FAGE, qui viendra nous présenter les enseignements des États généraux de la jeunesse et de l'engagement.

Cette démarche, construite à partir d'un travail de consultation et de réflexion avec les jeunes, nous permettra de mieux comprendre leurs préoccupations, leurs aspirations, mais aussi leurs attentes en matière de participation citoyenne et démocratique.

Cette intervention fera directement écho aux questionnements que j'ai évoqués précédemment sur la place de la jeunesse dans notre société et sur notre propre capacité, en tant que CESER, à entendre et à relayer sa parole.

J'espère que cet échange pourra nourrir notre réflexion collective et nous aider à identifier des pistes concrètes pour renforcer les liens entre notre assemblée et les jeunes de notre région.

Vous le voyez, ces deux interventions, bien que portant sur des sujets différents, répondent à une même ambition : ouvrir davantage notre assemblée sur son environnement, enrichir nos réflexions par le dialogue avec les partenaires et renforcer notre contribution aux grands débats qui traversent notre société.

Cher-es collègues, je vous remercie de votre attention et nous allons maintenant passer aux déclarations préalables.

Je me permets simplement de rappeler que, lors de notre assemblée plénière de juin dernier, la densité de l'ordre du jour avait conduit le Bureau à limiter ces interventions à trois minutes.

Cette limitation ne s'applique pas aujourd'hui. Pour autant, compte tenu de la richesse des échanges qui nous attendent, je vous invite à privilégier des interventions concises, afin de permettre à chacune et chacun de s'exprimer dans les meilleures conditions et de préserver le temps nécessaire à nos débats.

Je vous remercie par avance et vous cède la parole.

Élise MOREAU
Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté

LE CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional est l'Assemblée des représentant·es de la société civile organisée de Bourgogne-Franche-Comté, au service de la région et de ses habitant·es.



Cette assemblée consultative a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.

Pour ce faire, le CESER émet des avis sur les politiques majeures proposées par l'Exécutif régional, répond à la sollicitation de la Présidence de Région sur des dossiers particuliers et choisit d'étudier tout sujet porteur d'enjeux importants pour la région. Il offre aussi la possibilité aux citoyen·nes de le saisir par voie de pétition sur toute question régionale à caractère économique, social ou environnemental qu'ils jugent prioritaire ou essentielle.

Le cœur de la mission du CESER est de formuler des préconisations pour la construction ou l'évolution des politiques publiques. Ces préconisations sont formulées dans les travaux menés collectivement et sont le reflet des débats et prises de position partagés par la société civile organisée.

Les CESER sont donc des lieux de débat démocratique apaisé et de construction progressive de consensus. Ils constituent un pilier important de la démocratie régionale.

Contact

Valérie Marcand, chargée de communication
03 81 61 64 78
valerie.marcand@bourgognefranchecomte.fr
www.ceser.bourgognefranchecomte.fr